

# FORMATION « ACCUEILLANTS EN ESPACES DE RENCONTRE »

**L'accueillant en Espaces de Rencontre exerce sa fonction dans un lieu d'accueil, neutre, sécurisant et transitoire, qui permet d'organiser des rencontres parents-enfants lorsqu'aucune autre solution n'est possible.**

Les motifs pour lesquels les personnes se retrouvent dans cet Espace sont de l'ordre d'une séparation de couple conflictuelle ou des relations complexes empêchant ou compromettant l'exercice du droit de visite.

Les objectifs visés sont les suivants :

- Maintenir, rétablir, instaurer des relations entre un enfant et un parent, des grands-parents ou un tiers ;
- Assurer, par un accompagnement en lien avec les parents ou les personnes concernées, l'évolution progressive de ces rencontres vers une prise en charge autonome.

L'Espace de Rencontre, construit comme lieu de transition, permet une évolution, un changement des relations : la finalité étant que ces rencontres se fassent, ensuite, sans intermédiaire.

Les décrets et circulaires, relatifs à ces Espaces de Rencontre, imposent un niveau de compétences pour y intervenir.

## PREMIÈRE SESSION

**10 octobre 2019**

- Droit de la famille ;
- Protection de l'enfance ;
- Références réglementaires et juridiques.

**11 octobre 2019**

- Évaluer une situation et construire sa posture de tiers ;
- Gérer les conflits et la violence ;
- Limites de l'intervention.

## DEUXIÈME SESSION

**28 novembre 2019**

- Conséquences psychologiques de la séparation et du conflit pour l'enfant et pour les parents ;
- Principes déontologiques.

**29 novembre 2019**

- Principaux dispositifs de soutien à la parentalité ;
- Apports de connaissances pour repérer les difficultés et les potentialités des parents ;
- Analyse de la pratique.

**DATES** (2x2 jours)

**10 et 11 octobre 2019  
28 et 29 novembre 2019**

**COÛT**

**Adhérents Fenamef : 850 €  
Non-adhérents Fenamef : 980 €**

**Cette formation est susceptible  
d'être organisée en région.**

N'hésitez pas à contacter la Fenamef

## OBJECTIFS

- Maîtriser l'environnement juridique de l'intervention (autorité parentale, rôle du JAF,...) ;
- Évaluer une situation et construire sa posture de tiers ; gérer les conflits et la violence ;
- Identifier les partenaires et l'environnement institutionnel ;
- Travailler en équipe et rendre compte de son action dans le respect de la déontologie.